

Forum de la Propreté 13/11 – World Café PLP – Synthèse

1. Quels sont les éléments facilitant l'élaboration d'un PLP ?

Il est nécessaire d'établir les ressources internes à la commune :

- Moyens humains
- Moyens financiers
- Moyens matériels
- Temps nécessaire
- Organisations motrices citoyennes (associations, ...)
- Expertise de la Propreté Publique et des problématiques sur le territoire

De même, il faut constituer une équipe soudée qui se coordonne et communique bien grâce, notamment, à une personne référente PLP au sein de la commune.

Par ailleurs, ce projet PLP doit être soutenu par une réelle volonté politique.

Enfin, la commune a besoin de ressources externes telles que : consultant/expert, plateforme PLP (canevas, vade-mecum, ...), séance d'informations, retours d'expériences d'autres communes qui ont déjà un PLP, ...

2. Quels sont les avantages/bénéfices de se lancer dans l'élaboration d'un PLP pour la commune?

Un PLP est un engagement important de la commune qui permet de se doter d'un cadre, d'une boussole, d'une feuille de route afin d'orienter les actions prioritaires et efficaces à réaliser qui amélioreront la propreté publique sur le long terme.

En effet, cela permet à la commune de faire l'état des lieux, d'uniformiser et de mettre en commun les informations et actions à réaliser avec tous les acteurs du territoire. Par exemple, les données des infrastructures de propreté, les points noirs, le matériel utilisé, les agents de terrain mobilisés (agents de propreté, agents constatateurs, ambassadeurs de la propreté, citoyens qui signalent des problèmes de propreté, ...). Ceci afin de pouvoir mieux déterminer les coûts et les quantités de déchets et de dépôts sauvages afin de faire en sorte que ceux-ci diminuent progressivement au cours du temps grâce aux actions du PLP.

Par ailleurs, le PLP doit s'inscrire dans le cadre du PST communal afin qu'il soit considéré comme un de ses piliers. Car, le PLP peut améliorer la propreté publique mais aussi le cadre de vie, la biodiversité, le bien-être animal, la qualité du sol et de l'eau, la santé, l'attractivité du territoire, ... Un PLP permet également un bon outil de communication permettant d'expliquer les actions réalisées dans le cadre de celui-ci aux citoyens.

De plus, le PLP initié par le SPW est actuellement encadré de manière opérationnelle par Be WaPP et Espace Environnement grâce à une [plateforme PLP](#) comportant des ressources clés (guides, procédures, étapes clés, fiches synthétiques, demande d'accompagnement, retours d'expériences d'autres communes, ...) permettant le succès de l'élaboration d'un PLP au sein de chaque commune.

Enfin, le PLP est un outil systémique de valorisation et de reconnaissance du travail des agents communaux ainsi que des citoyens ambassadeurs quant à l'amélioration de la propreté publique. C'est aussi un levier supplémentaire aux appels à projets spécifiques de Be WaPP.

3. Quel est l'intérêt de mobiliser des acteurs locaux dans l'élaboration d'un PLP ?

L'implication, la motivation et l'adhésion des acteurs locaux sont des facteurs de réussite des actions de son PLP communal. Car, ces mêmes acteurs locaux peuvent devenir de véritables ambassadeurs / porte-paroles de ce PLP à travers leur mobilisation au niveau de la co-construction de ce PLP avec la commune et via la participation à certaines de ses actions qui seront réalisées (Opérations de ramassage, sensibilisation des jeunes...).

De plus, cela permet d'avoir des actions coordonnées, d'agir ensemble à l'échelle du territoire communal.

L'implication des acteurs locaux permet également de mobiliser les différentes énergies positives et expertises de terrain, de créer des ponts entre ces acteurs locaux et les agents communaux qui ne se connaissent pas toujours. Cela assure une transversalité de certaines actions du PLP (éducation via la participation des écoles, répression via la mobilisation de la police locale, ...).

Enfin, cela donne de la légitimité, de la confiance à ce PLP, un sentiment d'appropriation/d'appartenance d'un large public au sein de la commune.

4. Quels sont les facteurs de succès dans la mise en œuvre du PLP ?

La commune doit pouvoir avoir des idées de ressources clés à mettre en place et ajuster ses besoins aux moyens qui sont à sa disposition (RH, financier, temps, matériel) avec une vision à long terme.

Elle doit bien communiquer en interne et vers les acteurs du territoire afin de les impliquer, les valoriser et les coordonner lors d'actions du PLP. Elle doit également bien planifier, dispatcher les différentes actions et tâches à réaliser mais aussi déterminer des indicateurs (KPI) pour mesurer la progression et l'efficacité des actions du PLP.

Il est primordial d'avoir du soutien : politique, ressources externes (Be WaPP, consultant externe, ...), outils (plateforme PLP, guides, fiches synthétiques, ...), retours d'expériences d'autres communes, ...
